

Introduction et contexte

En décembre 2021, le gouvernement fédéral, sur proposition du secrétaire d'État à la Politique Scientifique Thomas Dermine, a décidé de créer un Centre d'excellence fédéral sur le climat (ci-après "Centre climat").

Le Centre climat poursuit trois objectifs :

1. Mutualiser et renforcer les ressources de recherche sur le climat dans les établissements scientifiques fédéraux
2. Établir une coopération structurelle avec les universités et les centres de recherche
3. Développer des services climatiques en réponse aux besoins des décideurs politiques et des secteurs.

Tant par ses activités que par sa gouvernance, le Centre climat devient une plateforme ouverte qui invite tous les acteurs scientifiques belges à travailler ensemble, et fournit le soutien nécessaire pour le faire.

Open call

À l'occasion de l'événement d'ouverture du Centre climat, un appel à projet ouvert est lancé pour la réalisation d'une œuvre d'art ou d'une intervention artistique qui sera visible depuis la voie publique près du bâtiment de bureaux qui abritera le personnel et les services du Centre climat. L'œuvre d'art annoncera ainsi la présence du Centre climat et constituera une passerelle vers le grand public.

Principe de base

Réalisation d'une œuvre d'art de qualité, spécifique au site et au thème, adaptée au Centre climat.

Une œuvre d'art qui contribuera à l'espace public pendant l'événement d'ouverture et les semaines suivantes, établissant des relations avec les passants et son environnement et créant une dynamique attrayante.

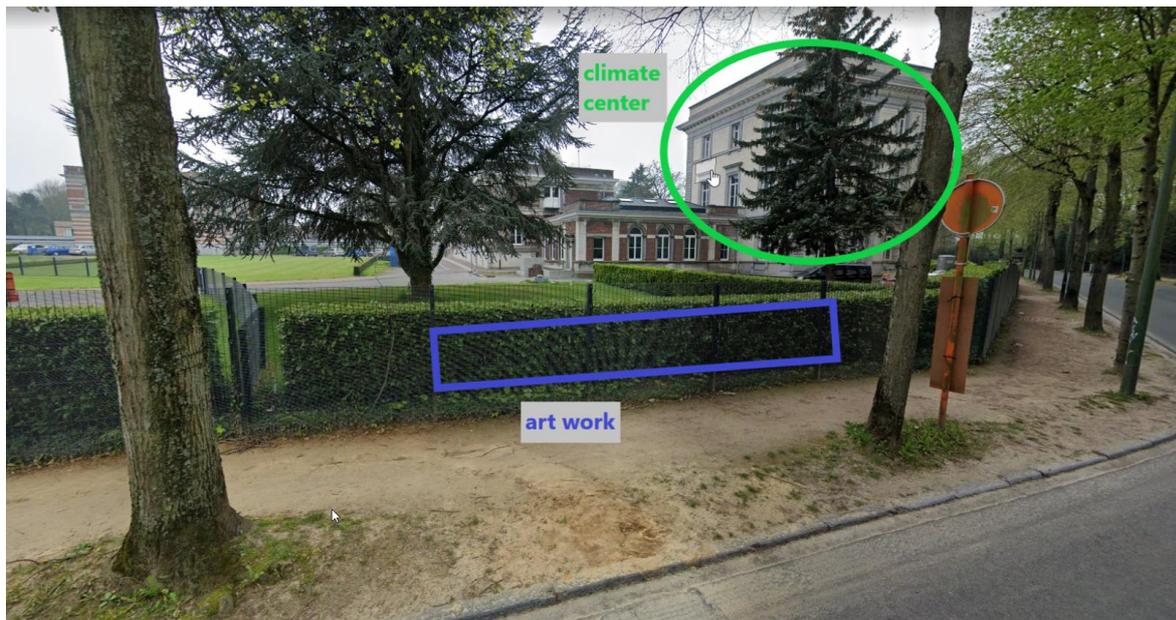
À terme, des options existent pour permettre à l'œuvre d'art de rester en permanence à cet endroit ou pour l'accueillir dans le Centre climat lui-même, fixée à un grand mur aveugle du couloir.

Localisation

Les bureaux du Centre climat sont installés dans l'ancienne maison du directeur de l'IRM, sur le plateau d'Uccle, Avenue Circulaire 3, 1180 Bruxelles.

L'œuvre d'art sera installée aux abords de la parcelle du Centre climat, sur la clôture qui sépare le sentier de dolomie de la propriété.





Exigences pratiques et techniques

- Les dimensions maximales de l'œuvre sont de 1,5 mètre de haut - 7,5 mètres de long - 5 cm de profondeur.
- L'œuvre d'art sera fixée à la clôture existante par un atelier technique, et plus tard éventuellement à un mur intérieur.
- Pour permettre le transport et le montage, l'œuvre d'art doit être constituée de pièces individuelles, chacune ne dépassant pas 2,5 mètres de longueur et 30 kg de poids.
- Les perspectives visuelles existantes ne peuvent être brisées.
- Le créateur dans le domaine des arts visuels et de l'espace public doit être capable d'exécuter sa propre proposition, y compris les matériaux et les techniques.
- Le créateur doit être en mesure d'établir une facture dans la limite du montant soumis.

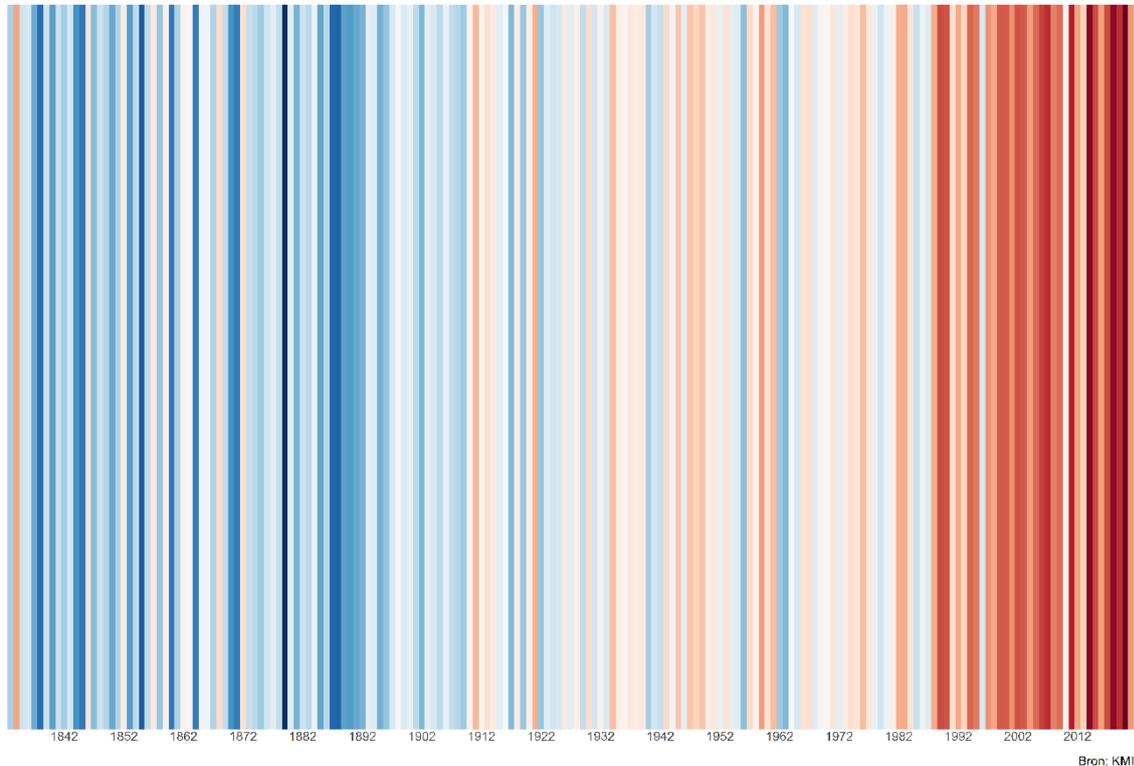
Attentes pour une œuvre d'art ou une intervention artistique dans l'environnement extérieur du Centre climat :

L'œuvre d'art

- est en relation avec son environnement ;
- crée un nouveau point de repère ;
- donne un signal positif ou porteur d'espoir ;
- peut être soutenu par la commune et ses habitants ;

- contribue positivement à l'identité visuelle du Centre climat ;
- fait référence aux thèmes du climat et de la recherche, par exemple en poursuivant sur le thème des "bandes de réchauffement" montrant l'évolution des températures en Belgique de 1830 à 2021.
<https://showyourstripes.info/s/europe/belgium>

Ukkel 1833-2021



Critères de sélection

Le jury tiendra compte des critères de sélection suivants lors de l'évaluation et de la sélection du projet d'œuvre d'art ou d'intervention artistique :

- Le concept
- La qualité artistique
- L'intégration dans l'environnement
- La durabilité dans des conditions extérieures
- La résistance au vandalisme
- La faisabilité dans le délai imposé
- Le coût

Procédure et calendrier:

- 7/10 : Date limite de soumission des projets.
- 12/10 : Le jury examine les dossiers de conception et se réunit pour sélectionner la conception gagnante. Il motive son choix dans un rapport.
- 14/10 : Les participants sont informés.
- 14/11 : Date limite pour la réalisation de l'œuvre d'art.
- Fin novembre : dévoilement de l'œuvre de l'artiste lauréat lors de l'événement d'ouverture, devant la presse et 100 invités.

Budget

Un montant maximum de 10 000 € (TVA comprise) a été alloué pour les honoraires, les matériaux et la réalisation de cette commande artistique. Les coûts (et la technique) de montage sur la clôture seront supportés par l'atelier technique et ne doivent pas être budgétisés.

Dossier

Si vous êtes intéressé par cet appel, nous vous invitons à soumettre un dossier par courriel à info@meteo.be avant le 7 octobre 2022 à minuit. Votre dossier sera composé d'un portfolio, d'un CV, d'un dessin, d'une offre de prix ainsi que d'une lettre de motivation pour évaluer les critères de sélection.

Composition du jury

- Des institutions situées sur le même site : le directeur de l'IRM ou délégation
- Du secteur artistique : le directeur des Musées royaux des Beaux-Arts ou délégation
- De la commune d'Uccle : un membre du collège des échevins et bourgmestre
- Du Centre climat : l'un des deux directeurs
- Du cabinet Secrétaire d'État chargé de la Politique scientifique : le chef de cabinet ou /et délégation